

Note à l'attention des auteurs

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante : jp.domin@univ-reims.fr impérativement avant le 30 avril 2015.

Normes de publication de l'article (en vue d'une préparation à publication collective, actes ou ouvrages)

Le volume de la contribution ne doit pas excéder 50 000 signes (espaces compris).

Il faut impérativement un résumé (900 caractères maximum) en français et en anglais, ainsi que cinq mots-clés en français et en anglais.

Notes en bas de page, conformément aux appels de note de la même page, numérotées en continu pour tout l'article.

Références bibliographiques à la suite du texte (c'est à dire en fin de contribution), classées par ordre alphabétique d'auteurs et, pour chaque auteur, chronologiquement.

Elles doivent suivre les règles ci-après :

Ouvrage : Titre de l'ouvrage en italique, virgule, lieu d'édition, Editeur.

Exemple : Laville J-L. (2010), *Politique de l'Association*, Paris, Éditions du Seuil.

Article : Titre de l'article « entre guillemets », virgule, Titre de la revue en italique, virgule, tome, volume, numéro, mois, pages (un seul p.) Point.

Exemple : Gardin L. (2002), « Le bénévolat dans une approche substantive de l'économie. Le cas de cinq services d'aide aux personnes dépendantes », *Revue française des affaires sociales*, volume 56, n° 4, p. 135-147.

Chapitre d'ouvrage : Titre du chapitre « entre guillemets », virgule, In initiale(s) et nom de l'auteur principal, virgule, Titre de l'ouvrage en italique, virgule, lieu d'édition, éditeur, pages (un seul p.) Point

Exemple : Richez-Battesti, N., (2008) : « Entre banalisation et reconquête de l'identité coopérative : le cas des banques coopératives en France », in Munoz, J., Rubio, M.R., Régnard, Y. (Eds), *La gouvernance des entreprises coopératives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 75-90.